Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260127-DEL_14_27012026-DE

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 01 2026
Date de la convocation : 21 janvier 2026 **Date d'affichage de la convocation** :21 janvier 2026	L'an deux mil vingt-six, le mardi 27 janvier à 20H15, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MÉROT, Maire.
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 13 **- Qui ont pris part à la délibération :** 11 + 1 pouvoir	PRÉSENTS : M. Gérard MÉROT ; Mme Valérie DANIÉLOU ; M. Loïc MORVAN ; M. Laurent BENOÎT ; M. David DUSSEUX ; Mme Edith MERRANT ; M. Franck BOTTEREL ; Mme Emilie JOUAN ; Mr Yoann GUILLAUME ; Mme Alice JOUAN ; Mr Wilfried LOISEL ABSENTS : Mme Nadine MONTFORT (procuration à Mr Loïc MORVAN) ; Mr Stéphane LAURIOUX (excusé) SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Valérie DANIÉLOU

N°14-27012026 MODALITES D'UTILISATION DE LA SONO PORTATIVE

Mr Le Maire rappelle l'achat d'une sono portative, délibéré en conseil municipal du 17 décembre dernier. Pour des raisons de sécurité la salle polyvalente n'est plus équipée d'une sono fixe. Aussi, il propose à l'assemblée de déterminer l'usage de cet équipement portatif et de se prononcer sur une mise à disposition des usagers de la salle.

Mr Le Maire précise que la Commune de Plaine Haute possède une sono portative, aujourd'hui

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de réserver l'usage de la sono portative pour les besoins de la mairie et du CCAS, exclusivement.

Fait et délibéré le 27 janvier 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérard MÉROT